

A.M. FINANCES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 Boulevard du 122ème R.I.
12000 RODEZ
414 539 155 RCS RODEZ

AJ603
97B200
710104

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 SEPTEMBRE 2004**

Le 27 Septembre 2004 à 14 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame Agnès DEHANI, propriétaire de quatre parts ci 4 parts
- Monsieur Marc DEHANI, propriétaire de quatre cent quatre vingt seize parts, ci 496 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social. En conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Marc DEHANI préside la séance en qualité de co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Madame Agnès DEHANI de ses fonctions de co-gérante.
- pouvoirs

Le président expose à l'assemblée les raisons pour lesquelles Madame Agnès DEHANI souhaite démissionner de ses fonctions de co-gérante.

Puis il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Madame Agnès DEHANI de son mandat de co-gérante à compter du 30 septembre 2004.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Aux effets ci-dessus, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Marc DEHANI



CERTIFIÉ CONFORME

Agnès DEHANI

